

Règlement du Jura du Haut en Bas

- 1) - Le « Jura du Haut en Bas » est une randonnée, sans esprit de compétition, ouverte à tous, licenciés FFCT ou non.
- 2) - Les participants mineurs devront présenter une autorisation parentale, avoir plus de 16 ans pour le 100 km, plus de 13 ans pour les 75 km et 50 km et plus de 10 ans pour les 25 km. Ils seront accompagnés par un adulte.
- 3) - **Le port du casque est obligatoire.**
- 4) - Les participants sont considérés comme effectuant une randonnée individuelle, sous leur propre responsabilité. Ils doivent donc être couverts par une assurance individuelle.
- 5) - L'organisateur dégage toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration du matériel ou des équipements individuels.
- 6) - Les participants s'engagent à respecter les décisions de l'organisation, les dispositions du code de la route sur les voies publiques, l'environnement (pas de déchets ni de détritiques sur le parcours), les propriétés traversées et à ne pas s'écarter du parcours prévu et balisé.
Qui manquerait à ces engagements, pourrait être exclu de la randonnée et de ses prestations.
- 7) - Le parcours entièrement balisé est jalonné de « points-sécurité » numérotés permettant de localiser le lieu d'un éventuel accident et d'orienter ainsi les secours. En présence d'un accident, contacter le point radio le plus proche ou la permanence de l'organisation au 06 42 65 30 91 en indiquant le numéro du point-sécurité du lieu d'accident.
L'équipe de fermeture du parcours se réserve le droit d'orienter tout participant trop attardé par rapport à l'horaire prévu vers un itinéraire de retour direct ou vers le véhicule-balai.
- 8) - En cas de conditions climatiques particulièrement difficiles le jour de la manifestation, l'organisation se réserve le droit de modifier ou de raccourcir les parcours initialement prévus, sans indemnisation des participants.
- 9) - En cas d'annulation d'inscription, avant la randonnée et pour raisons expressément valables, ou modification du dossier l'organisation retiendra la somme forfaitaire de 5 € correspondant aux frais de gestion.
- 10) - L'organisation se réserve le droit d'utiliser, dans un but non commercial, les photos de participants prises durant la manifestation.
- 11) - La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation du présent règlement.
- 12) - Remise de 3 € sur présentation de la licence FFCT de l'année au retrait du dossard ou à l'arrivée